

GT EUROLAB « CEM »

COMPTE-RENDU DE LA 136^{ème} REUNION

Date et lieu de la réunion : **En visio + Présentiel au LNE**
10 juin 2021

Approuvé le : 2021

Diffusé le : 2021

Liste de diffusion :

- liste des membres du GT CEM
- SQUALPI : Mme SAAD Nawal
- Secrétariat EUROLAB

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

§1 Compte rendu de la 135^{ème} réunion

Le compte-rendu de la 135^{ème} réunion est approuvé avec des modifications qui seront intégrées avant diffusion.

§2 Réélection du secrétaire du groupe

Information : Le secrétaire du groupe n'a pas été réélu depuis le 8 juin 2017 contrairement aux statuts du groupe qui prévoit un mandat de 3 ans. La réélection n'a pas eu lieu en 2020 en raison du faible nombre de réunion à cause de la pandémie.

Extrait du mandat Edition 3 du 21 mars 2013 :

« Un animateur est désigné par vote des membres du groupe pour une durée de 3 ans renouvelable. »

Une élection doit donc être organisée.

Rappel concernant qui peut être secrétaire suivant l'avis de Mme Saad : Il faut que ce soit un représentant d'un ON pour répondre à l'obligation de la directive (art 36 et art 17 du décret français 2015 1084).

Il y a actuellement deux ON français au titre de la DCEM : EMITECH et le LCIE.

Thierry RAFESTHAIN n'est pas candidat à sa succession après 21 ans à ce poste.

Eric Coeuret d'EMITECH est absent mais est candidat.

Le groupe est d'accord pour ce changement de secrétaire qui prendra effet lors de la prochaine réunion.

Point sur la réglementation par Mme SAAD

Processus d'évaluation de la directive CEM :

Un consultant est en charge de mettre en œuvre le processus d'évaluation de l'impact de la DCEM (une démarche identique est réalisée pour la directive DBT) à l'aide d'une consultation publique qui a reçu une centaine contributions (Opérateurs économiques 34%)

Il en ressort que de la directive a une bonne efficacité et qu'il n'y pas de nécessité à faire un changement législatif.

Proposition qui a été faite : si pas de NH pour des produits innovants, alors passage par un ON obligatoire. Cette proposition ne fait pas l'unanimité.

Piste d'amélioration : difficulté d'application des NH (limites applicables à tous)

Difficulté de valider 2 produits côte à côte

Bénéfice/coût : directive bien perçue qui est bien reconnue en dehors de l'Europe

Difficulté d'application entre la directive RED/CEM : frontière tenue

Difficultés d'utilisation des NH entre DCEM/RED quand les NH CEM ne sont reprises par la RED.

Définition des équipements bénins : augmenter les critères pour bien définir ces produits

Manque de contrôle aux frontières par la surveillance du marché

Un rapport final aurait dû sortir en avril -> prochaine réunion du groupe d'experts repoussée de juin à décembre.

Normalisation : dernière parution du 4/11/20 (Annexe 1 et 2)

Rapport du CENELEC : difficulté d'application pour les NH entre CEM/RED

Les représentants de l'industrie soulèvent le problème de la période de transition pour les NH. Le délai moyen d'information pour la mise en conformité est de 18 mois.

Règlement de la surveillance du marché : 2019/1020

Règlement de la reconnaissance mutuelle : 2019/515

Art 4 : vise à mieux contrôler les plates-formes d'e-commerce

Guide bleu : nouvelle version va paraître à l'automne

§3 : Intercomparaison

L'essai porte sur 61000-4-4 : Relecture de la proposition de Loïc LEVIS suite à l'intégration de remarques de SAGEMCOM et du CNPP.

Le projet a déjà été techniquement adopté par le groupe.

Suite aux premières recommandations du LNE Statistiques, Loïc a fait des essais complémentaires pour vérifier la reproductibilité de l'essai.

Après ces essais, le projet final a été validé par l'équipe du LNE Statistiques et quels types de données doit être adoptées. 10 répétitions ont été adoptées en réunion.

Un email a été diffusé à l'ensemble du groupe pour que chacun se prononce sur sa participation (ou non) : 21 laboratoires se sont portés candidats.

§4 61000-4-3 ed 2020

Le groupe se pose la question de la philosophie de la dernière édition de la norme 61000-4-3 concernant le fait que la ZU peut être abaissée en dessous de 0,8m pour essayer d'illuminer l'EST au mieux dans le cas d'équipement de sol mais sans imposé aucuns sanction ou aucune imposition sur cette ZU si ce n'est essayé de faire au mieux !

Sujet à reprendre lors de la prochaine réunion quand tout le monde aura appréhendé cette nouvelle édition.

§5 Comment doit-on mesuré un accès DC + datas

Ce type d'accès est considéré comme un accès réseau au sens la norme 55032 éd 2015.

En fonction de la nature du câble (blindé ou non) plusieurs méthodes de mesure sont définies dans le tableau C1. Le problème est de construire les réseaux de la norme.

Dans le cas présent, la mesure sans les datas n'est pas possible pour isoler l'alimentation DC seule.

Proposition du groupe : le fabricant doit à partir des mesures réalisées faire une analyse de risques et conclure si il peut apposer ou non le marquage CE sur son produit.

§6 Norme produit en CEM et spurious radio

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales

de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Comment doit-on mesurer le bruit d'un EST qui possède un émetteur radio ?

Beaucoup de cas sont possibles, il est nécessaire de faire une analyse de risques pour définir le scénario applicable au produit -> voir TGN 01 du REDCA + 303 446-1/2 qui sont 2 documents qui aident à l'analyse de ces cas (listes non exhaustive).

§7 Tests d'un auxiliaire

Comment doit être testé un auxiliaire (par ex souris) ?

Il faut qu'il soit testé avec une unité principale représentative (par ex PC) et l'ensemble des essais applicables à l'alimentation de l'unité principale (par ex 55032/35) doivent être refaits.

§8 Etalonnage d'un CMAD selon CISPR 16-1-4 ed 2019

Suivant le 8.5 de la CISPR 16-1-4 ed 2019

8.5 Spécification d'un CMAD du type à pince en ferrite

Les CMAD du type à pince en ferrite sont utilisés au cours des mesures de perturbations rayonnées au-dessous de 1 GHz afin de réduire l'incertitude de conformité. Les caractéristiques d'un CMAD sont mesurées selon les dispositions des Paragraphes 8.1 à 8.3 en faisant référence à l'impédance caractéristique du montage vide $Z_{0,jig}$.

Une comparaison entre les CMAD du type à pince en ferrite existants a montré qu'une amplitude de S_{21} inférieure à 0,25 est exigée pour assurer un découplage suffisant. Ces valeurs peuvent être obtenues avec des CMAD ayant une amplitude de S_{11} comme représenté à la Figure 28.

Les CMAD à pince en ferrite doivent satisfaire aux spécifications suivantes:

- a) l'amplitude de S_{21} doit être inférieure à 0,25 dans la gamme de fréquences allant de 30 MHz à 200 MHz;
- b) l'amplitude de S_{11} doit se situer dans les limites suivantes dans la gamme de fréquences de 30 MHz à 200 MHz:
 - limite supérieure 0,75 à 30 MHz et 0,55 à 200 MHz (décroissant de manière linéaire avec le logarithme de la fréquence);
 - limite inférieure 0,6 à 30 MHz et 0,4 à 200 MHz (décroissant de manière linéaire avec le logarithme de la fréquence).

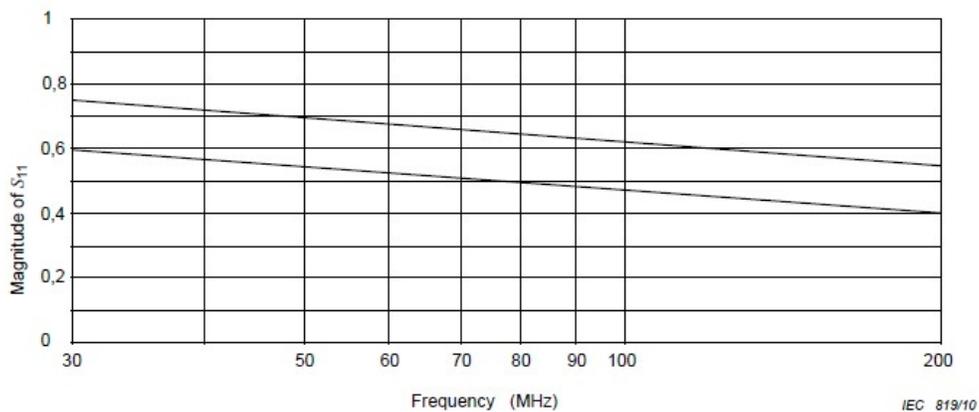
Aucune spécification dans la gamme de fréquences de 200 MHz à 1 000 MHz n'est exigée puisque les mesures des perturbations rayonnées ne sont pas affectées de manière importante par les conditions d'extrémité de câble à ces fréquences.

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>



Anglais	Français
Magnitude of S_{11}	Amplitude de S_{11}
Frequency	Fréquence

Figure 28 – Limites pour l'amplitude de S_{11} , mesurée selon les dispositions de 8.1 à 8.3

Prochaine réunion : 23 septembre en visio

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Annexe : liste des participants

Présents :

- RAFESTHAIN Thierry (EMITECH)
- PEZE Maxime (LNE)
- PEREIRA-TEIXERA Patrick (LCIE)

- BELLET Clement (LEGRAND)
- SUTTER Thomas (LCIE)
- Loïc LEVIS (ALSTOM)
- CLECH Sylvain (SCLE)
- DESQUINES Florian (SOPEMEA)
- DESENFANT Franck (SOPEMEA)
- HERGAULT Stéphane (SAGEMCOM)
- SI AHMED Cherif (SAGEMCOM)
- COUTY Jérôme (HAGER)
- Toni IZZI (CNPP)
- NURIEC Maël (EMITECH)
- Vincent LAMAUD (AEMC LAB)
- Pascal BONNENFANT (EMITECH)
- Karim LOUKIL (CERT)

Invité : Mme SAAD

Excusés :

- Pierre Baptiste PETIT (CETIM)
- Eric COEURET (EMITECH)
- MAGNON William (SCHNEIDER)

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Tableau de synthèse des sujets traités dans les CR ONF 116 (06/16) dans le cadre de la directive 2014/30/UE	
Sujets ON	N° de compte rendu :
Organisme Notifié	116
Fabricants	118
Normes harmonisées	127
Analyse de risques	127
Câbles	127-128
BREXIT	128
Décision 2019/1326/UE	131
Tableau de synthèse des produits	N° de compte rendu :
Aimants permanents	117
SAV des produits	118
Chargeurs nomades - Power bank	118
Baladeuse	118
Caméra sur rail	118
Edition des normes	118 -119
Accès POE - accès DC + datas	119 -133-136
Décodeur câblé	119
Bracelet thérapeutique 61GHz	119
Validation d'un site en champ libre	119
Soudeuse fibre optique	120
Produit communicant Ethernet et Radio	120
Appareils de cuisson par contact (Plancha)	121
Ecran tactiles	122 -129-130
Appareil multifonctions	122
Fonction principale	123
Pb lors de l'insertion d'un RSIL	123
Pack batterie	124 -126
Multiprise avec parafoudre	124
Banc de tests	125
Maintenance (interface et équipement)	126
USB type C	126 -130
Chaudière au fioul	127
Equipements automobile de seconde monte	129
Produit possédant un port d'antenne 75Ω	132
Disjoncteur différentiel	133
Appareil de mesure de signaux TV	132
Appareil volumineux	132
CPL	135
CMAD	136
Auxiliaire	136
Spurious radio	136

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Tableau de synthèse des normes	N° de compte rendu
Date d'application des normes techniques d'essais dans les normes produits	118-120-122-124-125
EN 61000-3-2/3-3/3-11/3-12.	117-121
EN 61000-4-2	128-131
EN 61000-4-3	121-131-136
EN 61000-4-4	116-121
EN 61000-4-5	116 -119-120-121-125-132-133
EN 61000-4-6	116 - 122- 123- 129-131-134-135
EN 61000-4-8/4-9/4-10	122-133
EN 61000-4-16	116
EN 50121-X / EN 50155	117-121-122-123-125-126-128
EN 55032 / 55035 / 55024	117-124-125 -126- 129-132-135
EN 55016-2-1	117 -119- 129
ETSI 201 486 / 301 489	117-128-132
Evolution des normes 61000-4-X	120
EN 61557-12	120
EN 61547	124-128
EN 60974-10	125
EN 62040-2	126
EN 60601-1-2	128
EN 61326-3-1	129
EN 61851-21-2	134

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>